

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 28 novembre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

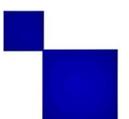
M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Duprey
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Chaumillon donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Cranoly, M. Monany, M. Chabani



Délibération n° 08-01 du 28 novembre 2024

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DÉPARTEMENTAL « CULTURE, ART ET PATRIMOINE 2023-2030 » CAP'2030 – AIDE « PATRIMOINE BÂTI 2030 » ET « PATRIMOINE MOBILIER 2030 » – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°03-06 du 10 mars 2023 relative au plan pluriannuel d'investissement départemental – Culture, art et patrimoine 2023-2030,

Vu ses délibérations n°03-06 du 10 mars 2023 et n°08-03 du 16 mai 2024 fixant les règlements pour les dispositifs de soutien « Patrimoine bâti 2030 » et « Patrimoine mobilier 2030 »,

Vu la demande de subvention de l'association Les Poussières,

Vu les demandes de subventions des Villes de Saint-Denis, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec et La Courneuve,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- FIXE les subventions d'investissement suivantes :

- 200 000 euros à l'Association Les Poussières, relative aux travaux de réhabilitation et de reconversion de l'ancien dispensaire d'hygiène sociale d'Aubervilliers ;
- 50 000 euros à la ville de Saint-Denis, relative à l'étude historique et au diagnostic patrimonial, ainsi qu'à l'étude de programmation préalable aux travaux de restauration et d'aménagement de l'ancien couvent des Carmélites de Saint-Denis, actuel musée d'art et d'histoire Paul Eluard ;



- 21 360,60 euros à la ville de Noisy-le-Grand, relative aux travaux de restauration et de conservation préventive de la sculpture monumentale La Sarabande pour Picasso ;
- 1 859,40 euros à la ville de Noisy-le-Sec, relative aux travaux de restauration de la statue en terre cuite d'une Vierge à l'Enfant dite « Notre Dame de la Bonne Voie » ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-joints annexés à conclure avec les structures suivantes :

- l'association Les Poussières ;
- la ville de Saint-Denis ;
- la ville de Noisy-le-Grand ;
- la ville de Noisy-le-Sec.

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.